

Compte rendu de la séance du 27 juillet 2021

Présents : 18

votants : 21

Absents ayant donné pouvoir : 3 K.Fourcade, M.Théron, M.Fontaine

Absents excusés : 2 MM C.Viala et D.Bienaimé

• Village de vacances de Lanau

Considérant la situation du village de vacances de Lanau dont la délégation de service, signée le 20 mars 2013 pour 9 années, arrivera à échéance le 19 mars 2022, sans que la municipalité ait programmé un projet de rénovation pour remettre l'équipement au gout du jour, et convaincus que les activités touristiques d'accueil et d'hébergement dans ces lieux doivent être maintenues, mais assurées par un prestataire privé plutôt que de s'engager dans un nouveau contrat de service public, les élus décident le déclassement du village de vacance de Lanau et son intégration dans le domaine privé de la commune (Le site a été redécoupé par géomètre pour sortir les portions de voirie et de délaissés publics).

Suite à cette décision, le conseil délibère sur l'offre d'achat du village de vacances que le délégataire actuel, M.Goretz, a transmis à la mairie. Dans la perspective de la fin de la DSP, il émet une offre supérieure à l'estimation du service de Domaines (146 000€), saisi par la Mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à cette offre d'achat, soit 151 100€, avec les conditions précises suivantes, que M.Goretz s'est engagé à accepter et qui seront portées sur l'acte notarié

(maintenir l'activité de tourisme et d'hôtellerie de plein air de ce bien; Ne pas morceler ni lotir ce bien pour en faire des parcelles résidentielles (lotissement, etc), pendant 99 ans sauf si le site devenait abandonné ou en état de friche ; Maintenir le passage tout public en mobilité douce dans la parcelle entre la RD921 et la route communale allant au village de Gros; passage qui sera inaliénable et incessible; Prendre en charge la moitié des frais annexes liés à la vente (géomètre, diagnostics) et l'intégralité des frais de notaires).

Vote pour : 21 contre : 0 abst : 0

• Restructuration de l'école sur un site unique: Attribution des travaux

L'appel d'offres pour les travaux de restructuration de l'école sur un site unique a été lancé début juin. Le conseil municipal valide les propositions suivantes formulées par la CAO après analyse par le maître d'œuvre.

n° lot	objet	entreprise	Offre retenue
Lot 01	Désamiantage – Déplombage	SARL PUECHCOULTRES	29 175,00 €
Lot 02	Terrassement - VRD	SAS MARQUET	167 467,49 €
Lot 03	Gros-œuvre	SAS MATHIEU	651 113,00 €
Lot 04	Charpente – Ossature et bardage bois	INFRUCTUEUX	INFRUCTUEUX
Lot 05	Couverture – Etanchéité - Zinguerie	EUURL BATIFOL	366 060,50 €
Lot 06	Menuiseries extérieures	INFRUCTUEUX	INFRUCTUEUX
Lot 07	Menuiseries intérieures	MENUISERIE DE LA FLORIZANE	241 236,00 €
Lot 08	Cloisons sèches – Peinture – Faux-plafonds	INFRUCTUEUX	INFRUCTUEUX
Lot 09	Carrelage – Faïence	BRHUNES JAMMES	78 000,00 €
Lot 10	Revêtements de sols souples	EUURL ROLLIER	60 625,27 €
Lot 11	Serrurerie	SARL BESSIERE SERRURERIE	57 184,30 €
Lot 12	Chauffage eau chaude – Plomberie – Sanitaire - Ventilation	SAS CORDESSE	305 448,95 €
Lot 13	Electricité – Courants forts et faibles	EIFFAGE LOIRE AUVERGNE	190 506,89 €
Lot 14	Monte-charge	INFRUCTUEUX	INFRUCTUEUX
Lot 15	Pavage et travail de la pierre	SAS MARQUET	127 227,32 €
Lot 16	Espaces verts et équipements jeux	BOIS ET PAYSAGES	31 185,69 €
Lot 17	Marquage au sol	LLACER SARL	19 120,00 €
		total	2 324 350,41 €

Vote pour : 20 contre : 0 abst : 1 (C.Salvagnac)

- Subventions de fonctionnement 2021 aux associations

Les subventions suivantes sont validées par le conseil à l'unanimité des votants sur chaque catégorie. (Mme Falet, membre du bureau de l'une des associations de villages, n'a pas pris part au vote pour la 1^{ère} catégorie)

catégories	Subventions	Total de subvention pour 2021
Village	Amicale du Village de Lanau	300 €
	Tagenac (les retrouvailles du four)	250 €
	Fressanges	300 €
	Sieujac en Fête	400 €
	Orciéroise	250 €
	Les Grenouillets (Chambernon)	600 €
	Peyrelade	250 €
	Sport	ACCA Lavastrie
	Les danseurs du Chayla	280 €
Divers	Les Eleveur des Chevaux Lourds	200 €
	Amicale des Sapeurs Pompiers	700 €
Associations générationnelles	Club "Le refuge Doré du Puy Reynel"	600 €
	Club des Aînés "Au soleil de la Truyère"	600 €
	Club "le Réconfort"	700 €
Vie Locale	Festi'Neuveglise	3 500 €
	Comité des Fêtes Lavastrie	600 €
	Comité des Fêtes Oradour	500 €
	Marché de Pays	1 200 €
	Anciens combattants d'ORADOUR	200 €
	FNACA Comité des anciens combattants d'	300 €
Exceptionnelle	Souvenir Français (cotisation)	200 €
Total		12 430 €

- 2 subventions d'investissement sont également validées : 400€ pour l'association villageoise de Lanau qui a déposé un dossier complet pour de gros travaux électriques dans la chapelle du village. Et une de 1000€ pour l'association villageoise de Chambernon pour son projet de nouvelles portes à la salle des fêtes du village.

Vote pour : 21 contre : 0 abst : 0

- Désignation de deux représentants communaux supplémentaires au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Neuvéglise

Suite à l'approbation des nouveaux statuts du SIAEP de Neuvéglise par le Préfet, validant ainsi l'intégration de toute la commune de Neuvéglise-sur-Truyère au Syndicat (les territoires d'Oradour et Lavastrie n'en faisaient pas partie), 2 représentants communaux supplémentaires sont désignés par le conseil en son sein: MM DEQUIN et THEROND, proposés par Madame le Maire, sont élus à l'unanimité, portant le total à 4 représentants communaux au SIAEP.

Vote pour : 21 contre : 0 abst : 0

- Autres décisions du conseil

- Le conseil décide unanimement que la municipalité prendra en charge les frais des deux locataires de l'ancien hospice (bâtiment communal) devant se reloger en raison des travaux de rénovation à venir.
- Suite aux premières conclusions de l'appel d'offres pour le projet de nouvelle école, les élus approuvent à l'unanimité, la révision à la hausse de la sollicitation financière de l'Etat, au titre de la DSIL 2021, à hauteur de 45% des dépenses de la première année des travaux.
- Validation par tous les conseillers de la participation communale aux interventions prévues par le Syndicat des Energies du Cantal à Chambernon (remplacement d'un éclairage public endommagé estimé à 1 040€ HT) et rue du camping municipal (remplacement des éclairages obsolètes pour 1 400€HT).
- Les conseillers décident à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des cantines et garderies (écoles de Neuvéglise et Oradour) à la rentrée de septembre 2021.

Votes (mêmes résultats sur tous ces sujets) pour : 21 contre : 0 abst : 0